Déclaration groupe Vivre ensemble à Vif le 5 novembre 2018

Taxe d’habitation : Modification des abattements

Par délibération, lors du CM du 25 septembre 2017, vous avez pris la décision de modifier les taux d’abattement de la taxe d’habitation.

* En alignant l’abattement pour charge de famille sur le minima prévu par le code général des impôts soit 10% de la valeur locative pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacune des personnes à charge suivante (au lieu de 20% et 15% qui avait été fixé par délibération le 30 juin 1980 – certainement parce que le niveau de vie d’un certain nombre de Vifois étaient en dessous de la moyenne de l’agglomération grenobloise)
* En supprimant l’abattement spécial à la base
* En fixant à 0% l’abattement général à la base délicat euphémisme pour ne pas dire qu’il était supprimé ( il était de 12% auparavant)

Nous avions voté contre cette délibération, car ces mesures touchent tous les Vifois mais plus particulièrement les familles nombreuses et nous paraissaient totalement injustes et injustifiées puisque la commune n’était pas en déficit…et n’avait pas de réels besoins pour des projets.

Dans le contexte actuel où la politique gouvernementale se traduit par des augmentations de toutes parts, cette augmentation importante de la TH ne peut que mettre en difficultés les plus fragiles.

Nous savons l’importance de la TH pour les communes, mais les élus majoritaires auraient dû être attentifs aux répercussions sur le porte-monnaie des Vifois plutôt que répondre aux consignes du parti  LR ( parti de notre maire) qui demandait d’augmenter le montant de la taxe d’habitation juste avant sa suppression. Sombre calcul politique pour percevoir plus, sans aucune garantie de ce que fera l’Etat in fine.

F Chanal

La majorité a souhaité anticiper la suppression de la taxe d’habitation par l’état, et a surtout nous semble t’il